

DÉLIBÉRATION N° 8

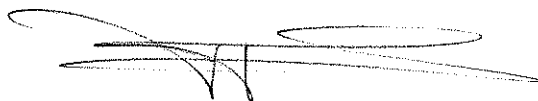
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 9 AVRIL 2010**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration impute le résultat net comptable de l'exercice 2009, soit la somme de 1 942 518,20 € au crédit du 110 de report à nouveau, ce qui porte la réserve à 15 840 085,40 €.

Fait à Montreuil, le 9 avril 2010

Le président,



Jérôme FOURNEL